



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 116663

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de la défense relativement à l'engagement des forces françaises en Afghanistan. La guerre en Afghanistan est certes terminée, cependant les Talibans, en dépit des forces militaires présentes, dont la force française, font à nouveau régner la terreur. Les premières victimes de ce retour à la violence sont les femmes. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui indiquer le bilan de l'engagement des forces françaises, notamment en matière de droits de l'homme et de protection des femmes.

Texte de la réponse

Le déploiement des forces françaises en Afghanistan vise notamment à établir un environnement stable, démocratique et respectueux des droits de l'homme dans ce pays. Dans ce cadre, les forces françaises portent assistance aux populations d'Afghanistan et s'efforcent d'améliorer les conditions de vie des habitants de ce pays, notamment celles des femmes. Pour la réalisation de ces projets, que ce soit en termes d'éducation, d'assistance ou d'aide médicale, l'armée française porte une attention toute particulière à protéger et favoriser les populations les plus vulnérables, dont les femmes et les enfants. Des actions civilo-militaires sont ainsi conduites par les équipes spécialisées françaises pour favoriser l'alphabétisation des femmes afghanes et contribuer au développement du système éducatif au profit des enfants. Depuis 2002, la France s'est également investie dans la construction et la rénovation d'une vingtaine d'écoles dans la région de Kaboul. Dans le même temps, l'armée française assure un soutien logistique à des initiatives privées lancées par des associations civiles, comme « La mère et l'enfant » et « Mères pour la paix ».

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116663

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 699

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4471